

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	5
Présents	4
Votants	5

Date de convocation  
07.03.2025  
Date d'affichage  
07.03.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON  
Séance du 14 mars 2025

Folio N°21

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

**Présents :** Mesdames Nadine GRILLON, Ophélie MARTINO, Messieurs Yannick BERNIER, Nicolas STAMPFLI.

**Absent représenté avec procuration :** Monsieur Yves CARPENTIER a donné procuration à Monsieur Nicolas STAMPFLI

Madame Ophélie MARTINO a été nommée secrétaire de séance.

2025\_16

**Vote du budget Primitif 2025 - Commune**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

**Vu** la présentation faite par Madame le Maire du budget primitif 2025 de la Commune avec toutes les explications nécessaires à sa bonne compréhension,

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **confirme** que la commune a décidé de voter son budget par nature, au niveau des chapitres, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M57,

- **confirme** que le conseil municipal autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres, à l'exclusion des chapitres relatifs aux dépenses de personnel en fonctionnement et investissement dans la limite de 7.5%,

- **précise** que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte financier unique 2024 votés ce jour et de la délibération d'affectation du résultat adoptée précédemment ce jour,

- **adopte** le budget primitif de la Commune 2025 qui s'équilibre comme suit :

**BALANCE GENERALE DU BUDGET EN DEPENSES**

	Dépenses totales	Reports	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	780 220 €	D002 €	780 220 €
INVESTISSEMENT	613 000 €	RAR 119 100€	732 100 €

**BALANCE GENERALE DU BUDGET EN RECETTES**

	Recettes totales	Reports	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	260 145 €	R002 520 075 €	780 220 €
INVESTISSEMENT	601 639 €	R001 130 461 €	732 100 €

**TOTAL DU BUDGET**

DEPENSES	RECETTES
1 512 320 €	1 512 320 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Nadine GRILLON,  
Le Maire,



Ophélie MARTINO  
La secrétaire de séance